

## PRESENTATION DU BUDGET INITIAL 2022

---

### *Rappel sur les modalités de présentation du budget en mode GBCP*

Les règles de présentation des budgets 2022 des opérateurs de l'Etat que sont le Cnous et les Crous, établissements publics nationaux à caractère administratif, sont exposées dans la **circulaire de la direction du budget et de la direction générale de la comptabilité publique n° DF- 2B2O-21-320 31 du 3 août 2021**.

Depuis le budget 2017, les budgets du Cnous et des Crous sont soumis au vote des conseils d'administration selon le format des états budgétaires fixé par le **décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP)**.

### *Les dotations de l'Etat pour 2022*

**Le plafond d'emplois 2022 du réseau reste stable** par rapport à celui accordé en 2021, à **12 724 ETPT sous plafond et 390 ETPT hors plafond**. Le niveau d'ETPT consommés par le réseau devrait continuer sa progression, après une sous-consommation conjoncturelle en 2020 du fait de la crise sanitaire et une reprise amorcée en 2021. En 2022, l'augmentation de l'activité du réseau et l'ouverture de nouvelles structures tant en restauration qu'en hébergement se poursuivra, dans la continuité de la reprise observée en 2021.

Le plafond d'emplois est géré au niveau national. Le Cnous établit les autorisations d'emplois de chaque Crous dans le respect de ce plafond.

Le Cnous, en tant que tête de réseau, et afin de renforcer la qualité de ses actions au bénéfice de ce dernier, poursuit les recrutements engagés en 2021, année au cours de laquelle le plafond d'emploi de l'établissement avait été relevé de 16 ETP. Pour 2022, un transfert en gestion sera effectué en cours d'exercice<sup>1</sup>. Il est donc proposé au conseil d'administration le maintien du plafond d'emploi en BI.

Aussi, **le plafond d'emploi du Cnous demeure à 165 ETPT en 2022**, pour une masse salariale (hors part employeur du CAS Pensions) de près de 14,7 M€.

**En termes de crédits**, le montant global alloué au réseau, net de réserve, s'élève à **543,3 M€** en AE et **535,6 M€** en CP, ainsi ventilés :

---

<sup>1</sup> Une baisse de -1 ETPT du plafond d'emploi du Cnous, en raison d'un transfert de poste relevant originellement de l'OVE (Observatoire de la vie étudiante) à l'Université de Strasbourg avec le support afférent interviendra lors d'un prochain BR.

Subvention		2020 - Montants nets de réserve		2021 - Montants nets de réserve		2022 - Montants nets de réserve (hors gel 20 M€)		Ecart entre 2021 et 2020	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Titre 6</b>	Aides spécifiques	48 780 000	48 780 000	46 828 800	46 828 800	46 828 800	46 828 800	-	-
<b>Titre 3</b>	SCSP	318 143 189	318 143 189	383 727 098	383 727 098	405 042 143	405 042 143	21 315 045	21 315 045
<b>Titre 7</b>	Dotations en fonds propre	89 214 795	89 214 795	86 659 125	86 659 125	83 731 361	83 731 361	- 2 927 764	- 2 927 764
<b>Total</b>		<b>456 137 984</b>	<b>456 137 984</b>	<b>517 215 023</b>	<b>517 215 023</b>	<b>535 602 304</b>	<b>535 602 304</b>	<b>18 387 281</b>	<b>18 387 281</b>
<b>Total hors T6</b>		<b>407 357 984</b>	<b>407 357 984</b>	<b>470 386 223</b>	<b>470 386 223</b>	<b>488 773 504</b>	<b>488 773 504</b>	<b>18 387 281</b>	<b>18 387 281</b>

Les principales évolutions du montant de la subvention pour charges de service public (SCSP - titre 3) allouée au réseau résultent de<sup>2</sup> :

- la poursuite du financement de la mise en œuvre du repas à 1 € pour les étudiants boursiers et les étudiants non boursiers en situation de précarité (soit 47,5 M€, les crédits disponibles jusqu'à la fin de l'année universitaire étant ramenés, après application d'un gel supplémentaire de 20 M€, à 27,5 M€) ;
- la prise en compte des effets de la non revalorisation des loyers (soit 12,2 M€) ;
- le déploiement de nouvelles mesures de soutien aux étudiants jusqu'à la fin de l'année universitaire, dont la mise en œuvre a été confiée au réseau des Crous : renforcement des services sociaux (1,5 M€), action des référents étudiants en résidence universitaire (4,1 M€) et distributions gratuites de protections périodiques dans les résidences universitaires et des restaurants universitaires (7,7 M€) ;
- la mise en œuvre de nouvelles mesures en matière de ressources humaines, pour un montant total de l'ordre de 8,6 M€, qu'elles soient interministérielles, telles que le financement d'une part de la protection sociale complémentaire des agents (2,3 M€) ou l'indemnité de convergence Île-de-France, ou propres au réseau des Crous, comme la poursuite de la fonctionnarisation.

Surtout, l'année 2022 sera marquée par le transfert de toutes les dépenses de CAS Pensions (part employeurs et part salariale) des personnels titulaires des Crous vers les Crous eux-mêmes. En effet, ces dépenses étaient, depuis la mise en œuvre de la LOLF en 2006, supportées par le seul Cnous. Cette modification adoptée par l'ensemble du réseau, constitue une évolution importante pour le budget du Cnous en 2022, puisque la quote-part de crédits inscrite à son budget est donc réduite de cette charge afin d'être répartie entre les 27 établissements du réseau. S'agissant ici d'une nouvelle opération, le Cnous a ainsi estimé la dépense prévisionnelle de chacun des Crous sur la base de l'exécution 2021, de janvier à fin octobre, ainsi que d'une estimation prévisionnelle des dépenses en novembre et décembre intégrant l'effet de l'évolution de la carte des emplois en 2021. La quasi-totalité des crédits de la SCSP dédiés à ce financement a ainsi été répartie, afin de donner le maximum de visibilité aux Crous dans le cadre de leur propre budget initial 2022. Toutefois, par mesure de précaution, le Cnous a conservé une fraction des crédits afin d'assurer, en mars 2022, un ajustement des dotations qui pourra être réalisé en fonction de l'examen des dépenses définitives de CAS pensions pour l'année 2021, des mesures d'emploi 2022 ainsi que des effets éventuels sur le CAS pensions des mesures interministérielles fonction publique non connues à ce jour, sous réserve de leur financement.

Enfin, en raison des nombreux effets de la crise sanitaire au cours des exercices 2020 et 2021 empêchant toute prise en compte des évolutions plus

<sup>2</sup> Tous les montants inscrits ci-dessous s'entendent après déduction de la mise en réserve (crédits disponibles).

structurelles des actions des Crous sur ces exercices dans l'allocation des moyens alloués aux Crous, le Cnous a procédé à la répartition des moyens aux Crous sur la base des données d'exécution de l'exercice 2019, actualisées pour certaines (nombre d'étudiants et d'étudiants boursiers) en tenant uniquement compte d'évolutions méthodologiques apportées à certains indicateurs (exclusion des opérations non budgétaire, reventilation des dépenses de fonctionnement du domaine « administration générale », etc.).

La part de la SCSP allouée aux Crous en BI 2022 est donc, à périmètre constant, supérieure à celle attribuée initialement en BI 2021 et s'élève à **217,5 M€**.

Ce montant sera abondé en cours d'exercice par le versement de crédits complémentaires au titre :

- de crédits destinés au financement de la mesure « repas à 1€ pour les étudiants boursiers et non boursiers en situation de précarité ». Le Cnous a en effet fait le choix de ne répartir en BI 2022 que 20 M€, afin de répartir le reliquat en BR avec davantage de recul sur la mise en œuvre de cette mesure alors que le contexte sanitaire demeure incertain et que le réseau ne dispose pas d'un historique complet au regard des événements intervenus l'an dernier (mesures sanitaires et effets sur la restauration d'une part, extension exceptionnelle aux non-boursiers d'autre part) ;
- d'une part « solidarité » de l'ordre de 8 M€, que le Cnous a fait le choix de conserver en vue de la répartir en BR selon la situation financière des Crous, notamment relevant de leurs équilibres (ou déséquilibres) structurels et des mesures prises en conséquence ;
- des mesures RH qui n'ont pas pu faire l'objet d'une répartition auprès des Crous, soit dans l'attente d'information sur leurs mise en œuvre (indemnité de convergence Île-de-France) soit des modalités de compensation de ces dépenses nouvelles (indemnité inflation pour les agents, revalorisation éventuelle des agents de catégorie C, etc.)

Comme tous les ans, une enveloppe supplémentaire devrait être attribuée en cours de gestion par le MESRI au titre des travaux d'accessibilité des structures des Crous aux personnes en situation de handicap.

S'agissant des **crédits de contractualisation (titre 7)**, le réseau des œuvres bénéficie d'une dotation globale pour l'année 2022 s'élevant à 83 731 361 € en autorisations d'engagement (AE) et 83 731 361 € en crédits de paiement (CP), après mise en réserve.

Il est proposé au conseil d'administration de les répartir quasi-intégralement en BI 2022, tout en conservant une part restreinte de crédits visant à appuyer les Crous dans la finalisation d'opérations financées par le plan de relance ou à la suite des signatures des CPER pour les régions pour lesquelles aucun arbitrage n'a été rendu. Ainsi, le Cnous propose au conseil d'administration de répartir 83,7 M€ en AE et 75,8 M€ en CP lors de ce budget initial. Le solde de crédits de paiement 2022 disponibles sera réparti en BR1 2022 (7,9 M€ en CP). Il est également possible que des redéploiements de crédits interviennent début 2022, en fonction des résultats connus pour chacun des contrats de plan Etat-Région.

Le Cnous conserve une fraction de cette dotation, afin de financer les dépenses d'investissement informatique du réseau. Pour mémoire, les crédits de contractualisation sont gérés en compte de tiers, la part Cnous étant inscrite dans le présent budget.

## LES GRANDES ORIENTATIONS POUR 2022

---

Le budget 2022 du réseau des Crous s'inscrit dans les orientations stratégiques nationales, dans l'objectif toujours plus affirmé d'accompagner tous les étudiants, et en particulier les moins favorisés, après une année marquée par la crise sanitaire induite par la Covid 19.

Cette mission de service public est sous-tendue par deux objectifs majeurs :

- permettre l'accès à l'enseignement supérieur à des étudiants de plus en plus nombreux ;
- soutenir, par tous les leviers d'action qui sont ceux du réseau (hébergement, restauration, bourses et aides, vie étudiante et de campus), la réussite des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur publics et privés.

La poursuite pour l'année universitaire 2021-2022, de la mise en œuvre du repas social à 1 € en faveur des étudiants boursiers depuis la rentrée 2021 comme son extension aux non boursiers précaires, reflète la volonté du gouvernement, portée et soutenue par le réseau, de lutter contre la précarité étudiante, dans un environnement social et économique complexe.

De même, la poursuite de la non-application de la revalorisation annuelle des loyers des résidences universitaire a contribué, en 2020 et pour l'année universitaire en cours, à la modération du coût du logement en résidence universitaire, la perte financière qui en résulte pour le réseau étant assumée par l'Etat.

Surtout, le ministère a souhaité poursuivre cette politique de soutien en 2022 en assurant le financement de trois nouvelles mesures nationales dont il a confié la mise en œuvre au réseau des Crous : le renforcement des services sociaux des Crous, la prolongation de l'action des référents étudiants en résidence et la mise à disposition de protections périodiques gratuites en résidences et dans certaines structures de restauration du réseau des Crous.

Au regard de ces enjeux majeurs pour la collectivité nationale, le réseau des Crous, qui a largement démontré ces dernières années ses capacités d'adaptation et de modernisation, a poursuivi son développement concerté et adapté de ses activités, dans le cadre de relations partenariales actives avec les établissements d'enseignement supérieur, notamment à travers la gestion de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) et des projets qu'elle permet de financer.

Le réseau se propose aussi de poursuivre de manière volontariste les actions au long cours entamées depuis plusieurs années déjà, à travers la professionnalisation des achats, de la gestion financière comme des ressources humaines, en améliorant sa productivité et ses performances par un contrôle de gestion renforcé, afin de mieux prendre en compte les attentes des étudiants et les évolutions de l'écosystème de l'enseignement supérieur.

Le réseau, Cnous et Crous unis, souhaite renforcer l'harmonisation des modes de gestion et des procédures, afin de garantir l'équité de traitement des étudiants, tout en tenant compte à bon escient des spécificités des territoires, partager et diffuser les pratiques innovantes, renforcer l'expertise du centre national au bénéfice des 26 établissements régionaux, y compris grâce à la mutualisation des compétences qui sont les leurs.

## **1. La gestion des aides aux étudiants et la dynamisation de la vie de campus**

Les aides directes aux étudiants gérées par les Crous relèvent de différents ministères (MESRI, ministère de la culture, ministère de l'agriculture) et établissements (Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace - ISAE, Institut des Mines – Télécoms - IMT, Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique – GENES, Région Normandie). L'extension de ce périmètre au cours des dernières années témoigne de l'efficacité des Crous en la matière. Au cours de l'année 2021, le réseau des Crous a étendu son action en assurant désormais la gestion des bourses de l'ENSTA Bretagne

Surtout, depuis plusieurs années, les Crous ont su faire face, à moyens constants, à la croissance du nombre de dossiers liée à la démographie étudiante et à la prise en charge de nouvelles aides (Aide à la mobilité Master, Aides aux apprenants de la Grande école du numérique, Aide à la mobilité Parcoursup). Encore en 2021, le réseau des Crous a assuré avec succès sa mobilisation pour assurer le versement d'aides exceptionnelles (indemnité inflation aux boursiers prévue en décembre 2021) tout en poursuivant la modernisation de sa gestion des bourses et aides. Ainsi, la campagne du dossier social étudiant pour la rentrée universitaire 2021-2022 a été un succès, avec 80 % des dossiers reçus mis en paiement fin septembre. Les dépôts de dossiers ont connu une hausse de 7 % à la clôture de la campagne au 15 mai 2021, très probablement du fait d'une campagne de communication renforcée auprès des étudiants. Comme d'une refonte totale de la procédure pour les étudiants, celle-ci étant désormais entièrement dématérialisée. L'année 2022 sera également l'occasion de nouvelles étapes dans la simplification des démarches pour les étudiants, ainsi que la mise en œuvre d'un travail relatif à l'optimisation du processus d'instruction des bourses sur critères sociaux dans les Crous. Parallèlement, les Crous ont poursuivi leur action résolue auprès des étudiants en difficulté sociale, notamment grâce au renforcement des services sociaux et à la modernisation des procédures de demandes, permettant ainsi d'allouer 30,4 M€ d'aides ponctuelles entre janvier et octobre 2021.

Le réseau a également poursuivi ses efforts dans la collecte et la répartition de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). La campagne 2020-2021 a ainsi pu se dérouler sans aucune difficulté, permettant une collecte nette totale supérieure à 146 M€.

Le réseau a poursuivi son engagement, en associant étroitement les étudiants, dans l'élaboration et le déploiement de nouvelles actions rendues possibles par les moyens supplémentaires résultant de la CVEC. En 2021, de nouveaux projets portés par le réseau au profit des étudiants dans le cadre de la CVEC ont ainsi pu être engagés, et au cours des douze derniers mois le montant des dépenses de CVEC a ainsi été supérieur à la part allouée aux Crous, permettant de rattraper pour partie les retards liés à la mise en place du dispositif et à la crise sanitaire. Les Crous s'attacheront à nouveau en 2022 à poursuivre le développement de nouvelles actions, en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur de leur territoire, pour améliorer la vie étudiante dans leurs structures (en particulier les résidences), et au bénéfice des étudiants inscrits dans des établissements qui ne sont pas affectataires de la CVEC.

## **2. Une politique d'investissement soutenue dans les résidences et les restaurants universitaires**

La politique d'investissement menée depuis plusieurs années, après une année 2020 difficile en raison de l'arrêt des chantiers lors du premier confinement puis un retour progressif à la pleine activité en 2021 accompagné par le plan de relance, se poursuivra en 2022 afin de continuer la réhabilitation du parc de logements, la modernisation de la restauration, et la création de nouveaux logements. De même, le prochain CPER, dont les résultats définitifs sont attendus pour le début de l'année 2022 devrait permettre au réseau de disposer de financements complémentaires pour mener à bien des projets nouveaux.

Le réseau poursuivra ainsi de manière volontariste la **réhabilitation des résidences traditionnelles** et la **construction de résidences nouvelles** dans les zones tendues.

Pour ce qui est des opérations de construction, le réseau souhaite, avec les leviers dont il dispose, mais aussi en recherchant des solutions innovantes, au plan juridique comme économique, participer pleinement à l'effort national afin *a minima* de maintenir, et si possible d'améliorer, le pourcentage d'étudiants logés, notamment dans les métropoles particulièrement attractives et dans lesquelles les loyers sont les plus élevés.

Il a également pour objectif de s'adapter aux changements dans l'organisation des cursus universitaires, en particulier pour ce qui concerne les stages ou les formations en alternance.

L'année 2022 verra également le déploiement des nouveaux marchés nationaux portés par la centrale d'achats du réseau : outillage, quincaillerie, plomberie/chauffage électricité, peinture, électroménager, ainsi que le renouvellement des marchés de fournitures hôtelières (matelas...)

Afin de mieux suivre et piloter les dépenses dans ce champ d'activité, une nouvelle application, EPONA, est mise en œuvre depuis le dernier trimestre 2021, interfacée en amont avec notre référentiel achats BNA et en aval avec l'application financière et comptable ORION. La faisabilité de mutualisation de nouveaux segments achats est en cours (kitchenettes, gardiennage et vidéo protection notamment)

**En matière de restauration**, la politique d'investissement vise également à répondre aux contraintes et aux attentes des étudiants. Les nouvelles structures de restauration qui sont aménagées sont non seulement mieux adaptées aux besoins des étudiants mais aussi plus solides économiquement ; les actions de réhabilitation, de modernisation et de mise aux normes d'hygiène et de sécurité des restaurants permettent d'améliorer la performance économique des structures de restauration. Citons, à titre d'exemple, quelques opérations structurantes comme les restaurants de l'Illberg à Mulhouse, l'Etoile à Rennes, Pariselle à Lille.

Le nouveau CPER devrait également permettre de financer d'autres opérations de restructuration, notamment en Pays-de-Loire avec les restaurants Vaurouzé et Heinlex.

La crise sanitaire a aussi conduit les Crous à développer de nouvelles offres, dans le respect des règles de distanciation, notamment le « click and collect » et les bornes de commande, solutions qui monteront progressivement en puissance au cours de l'année 2022.

### 3. Le levier indispensable des outils numériques

Le réseau se distingue par des applications communes au CNOUS et à chacun des Crous dont la maintenance comme les évolutions sont portées par la sous-direction du Cnous en charge du développement numérique. Cet atout incontestable a permis au réseau de mettre en œuvre les mesures actées au plan national pour accompagner les étudiants plus largement en période de crise sanitaire, de manière à la fois très rapide et identique. Deux exemples : la capacité à créer dans de très courts délais une « brique » nouvelle sur le site MesServicesEtudiants afin de permettre aux étudiants privés d'emplois ou de stages durant le 1<sup>er</sup> confinement, de déposer leur demande d'aide ; la capacité à reconnaître le statut de l'étudiant, boursier ou non boursier, dès la rentrée de 2020 afin de lui appliquer lors de son passage en caisse le tarif adapté, en conformité avec l'annonce faite par le Premier Ministre dans son discours de politique générale mi-juillet 2020.

Les projets pour 2022 foisonnent, décrits au point 4.2, concernant chacun des champs de métiers comme les services fonctionnels afin de renforcer la sécurisation des processus, notamment en matière de gestion des ressources humaines comme de gestion financière et comptable, et de répondre au mieux aux attentes évolutives des étudiants. A ce titre, un des projets emblématiques réside sans nul doute dans l'évolution de la Centrale Logement, afin que les étudiants souhaitant obtenir un logement dans un des Crous puissent formuler leurs demandes de manière corrélée avec la procédure d'affectation dans l'enseignement supérieur.

#### **4. Un renforcement du pilotage et un soutien à la qualité de vie au travail**

S'agissant du Cnous comme de chacun des Crous, il importe de poursuivre la dynamique engagée depuis trois ans afin de renforcer les services centraux pour qu'ils soient mieux à même d'assurer le pilotage des fonctions métiers et par là de veiller aux équilibres financiers et économiques déterminant la capacité à développer de nouvelles actions au bénéfice des étudiants, comme de s'assurer du respect à la norme et de la réactivité attendue dans le service apporté aux étudiants ainsi qu'aux personnels.

Cette ligne directrice a pour vocation de soutenir l'amélioration continue de la gestion financière et comptable comme de la gestion des ressources humaines et de renforcer les capacités de pilotage.

En effet, outre la capacité à répondre de manière objectivée et justifiée aux autorités de tutelles, administrateurs et corps d'inspection, il s'agit surtout, en améliorant la pertinence des données et par voie de conséquence les capacités de pilotage, d'être en mesure de mieux utiliser les moyens alloués au réseau. Le suivi de la masse salariale comme l'efficacité d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en constituent des exemples probants, qui ont également pour vocation de rechercher l'adéquation entre les besoins en ressources humaines et l'évolution de l'activité, en particulier en matière d'hébergement et de restauration.

Le deuxième axe stratégique majeur réside dans la multiplicité des actions destinées à soutenir la qualité de vie au travail, qu'il s'agisse de présentiel ou de télétravail, comme à lutter contre toute violence ou discrimination, dans un souci affirmé d'égalité et de respect des personnes.

**Remarque préalable** : les dispositifs d'intervention pris en charge pour le compte de l'Etat et financés par ce dernier, ainsi que les aides gérées pour le compte de fondations sont suivis et comptabilisés en compte de tiers, c'est-à-dire en compte de classe 4, hors budget.

### 1. Présentation du budget en mode GBCP

En mode GBCP, la comptabilité budgétaire est une comptabilité de caisse : les recettes ne sont comptabilisées que lors du rapprochement du titre de recette avec la somme encaissée et les charges lors du décaissement de la charge due.

#### a. Trésorerie

Le niveau initial du solde de la trésorerie du Cnous, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, s'établirait à **94,6 M€**. Le budget 2022 entraîne une variation positive de ce solde de **3,2 M€ (3 200 K€)**, ce qui le conduirait au 31 décembre 2022 à un niveau de **97,8 M€**.

Ce niveau de trésorerie est justifié par des sommes déjà gagées :

- les sommes destinées au financement des projets d'investissement du réseau conformément à la répartition de la dotation en fonds propres votée par le conseil d'administration, mais qui ont subi les retards et décalages inhérents à la vie des opérations immobilières. A titre indicatif, elles représentaient près de 82 M€ au compte financier 2020 ;
- pour 1,2 M€, les versements effectués par l'Etat et les régions au titre du fonds de garantie du dispositif de caution locative étudiante (CLE).

#### b. Equilibre financier

La variation du solde de la trésorerie provient du solde budgétaire positif de l'exercice **3,2 M€ (3 160 K€)**, mais aussi de la progression du montant des crédits d'investissement gérés en compte de tiers<sup>3</sup>,

Les opérations pour compte de tiers, hors investissement sont, par hypothèse, équilibrées de manière infra annuelle : les sommes reçues des différents ministères et autres partenaires sont reversées aux Crous sans délai.

---

<sup>3</sup> Depuis le BI 2022, la mise en réserve n'est plus supportée exclusivement par le T7, mais, au prorata des ressources, y compris sur la SCSP.



**TABLEAU 4**  
Equilibre financier

**POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

BESOINS					FINANCEMENTS				
	Montants COFI 2020	Montants Budget Initial 2021	Montants prévisionnels BR N°4 2021	Montants Budget Initial 2022	Montants COFI 2020	Montants Budget Initial 2021	Montants prévisionnels BR N°4 2021	Montants Budget Initial 2022	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	25 171 173		0	0	0	357 242	3 266 905	3 160 384	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>									<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget Annexe</i>									<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)									Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	199 339 834	184 409 714	200 153 283	186 965 093	203 420 422	184 409 714	201 077 351	187 004 886	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	23 854 776	7 187 889	6 475 031	6 300 000	23 331 136	7 000 000	6 296 083	6 300 000	Autres encaissements non budgétaires (e2)
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	<b>248 365 783</b>	<b>191 597 603</b>	<b>206 628 314</b>	<b>193 265 093</b>	<b>226 751 558</b>	<b>191 766 956</b>	<b>210 640 339</b>	<b>196 465 270</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>169 353</b>	<b>4 012 025</b>	<b>3 200 177</b>	<b>21 614 225</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)</b>
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	<i>3 556 949</i>		<i>745 120</i>	<i>39 793</i>	<i>0</i>	<i>187 889</i>			<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>		<i>357 242</i>	<i>3 266 905</i>	<i>3 160 384</i>	<i>25 171 174</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>248 365 783</b>	<b>191 766 956</b>	<b>210 640 339</b>	<b>196 465 270</b>	<b>248 365 783</b>	<b>191 766 956</b>	<b>210 640 339</b>	<b>196 465 270</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>

(\*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"  
(\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"  
(\*\*\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

**c. Les opérations au nom et pour le compte de tiers**

Les opérations au nom et pour le compte de tiers comprennent les dotations en fonds propres versées aux Crous (investissements) ainsi que les dispositifs d'intervention non transparents.

Il s'agit des versements reçus de l'Etat qui ont vocation à être redistribués par l'établissement, ce dernier n'étant pas le bénéficiaire final de ce transfert.

***Les aides directes aux étudiants attribuées par les établissements du réseau relèvent du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et du ministère de la culture.***

*Nota bene* : depuis la rentrée universitaire de septembre 2019, les bourses et aides du ministère de l'agriculture ne transitent plus par le Crous mais sont directement délégués aux Crous.

- Pour le **MESRI**, les aides directes (nettes de réserve) concernent :
  - Les **aides spécifiques**, pour un montant prévisionnel de **46,8 M€** ;
  - **L'aide à la mobilité Parcours Sup**, pour un montant prévisionnel de **9,6 M€** ;
  - **L'aide à la mobilité Master (AMM)**, pour un montant prévisionnel de **6,9 M€** ;
  - Les aides de la **Grande Ecole du Numérique (GEN)**, pour un montant prévisionnel de **3,2 M€**.
  
- Les bourses du **ministère de la culture** s'élèvent à un montant prévisionnel de **32,7 M€**.
  
- Les **bourses IMT et GENES**, pour un montant prévisionnel respectif à hauteur de **5,4 M€** et **0,8 M€**.

***Les dotations en fonds propres destinées aux Crous***

Le montant des fonds propres destinés aux investissements du réseau s'élève à **91,4 M€**, nets de réserves en AE et **83,7 M€** en CP.

La dotation destinée aux Crous est gérée en compte de tiers pour un montant de **88,7 M€** nets de réserve en AE et **81,1 M€** nets de réserve en CP.

Le montant destiné au Crous, d'un montant de **2,7 M€**, nets de réserve, est comptabilisé dans les autorisations budgétaires.

**d. Les autorisations budgétaires**

Le budget 2022 du Crous est arrêté en dépenses pour un montant de **387,7 M€ en AE** et de **387,8 M€ en CP** (dépenses décaissables prévisionnelles), et pour un montant de **390,9 M€** de recettes prévisionnelles, soit un solde budgétaire positif de **3,2 M€**.

Les dépenses se ventilent entre une part exécutée par le Crous pour **25,9 M€** en AE et **25,9 M€** en CP, dont **3 M€** au titre de la part employeur des pensions civiles, et une part répartie dans les Crous pour **359,1 M€** en AE comme en CP (la progression de la part répartie dans les Crous résulte du transfert en gestion du CAS pensions du Crous vers les Crous).

Comme indiqué en introduction, l'essentiel des variations par rapport au budget 2022 s'explique par le financement des mesures nouvelles, comme des

mesures destinées à accompagner plus étroitement les étudiants d'une part, et de la non application de l'indice de revalorisation des loyers, d'autre part, minoré par le gel de 20 M€ de la dotation allouée au titre du repas à 1 € à date et de l'application à la SCSP de la mise en réserve auparavant imputée exclusivement sur le titre 7 (pour un montant en 2022 de 5,2 M€).

Les dépenses inscrites au budget intègrent également la part de la dotation en fonds propres (titre 7 – investissement) attribuée au Cnous. Celle-ci s'élève pour 2022 à **2,7 M€ en AE et 2,7 M€ en CP**.

DEPENSES						RECETTES				
	Montants BR N°4 2021		Montant prévisions d'exécution N-1		Montants Budget Initial 2022		Montants BR N°4 2021	Montant prévisions d'exécution N-1	Montants Budget Initial 2022	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
<b>Personnel</b>	<b>96 499 904</b>	<b>96 499 904</b>			<b>14 699 940</b>	<b>14 699 940</b>	<b>420 672 595</b>		<b>387 714 961</b>	<b>Recettes globalisées</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	75 620 178	75 620 178			3 033 682	3 033 682	416 779 437		385 042 143	Subvention pour charges de service public
										Autres financements de l'Etat
										Fiscalité affectée
<b>Fonctionnement</b>	<b>318 869 705</b>	<b>317 268 556</b>			<b>370 342 203</b>	<b>370 342 203</b>	440 000		265 000	Autres financements publics
<i>Gestion du Cnous</i>	11 507 607	9 906 458			11 202 879	11 202 879	3 453 158		2 407 818	Recettes propres
<i>Gestion du Réseau</i>	307 362 098	307 362 098			359 139 324	359 139 324				
<b>Intervention</b>										
<b>Investissement</b>	<b>3 337 790</b>	<b>2 692 160</b>			<b>2 677 537</b>	<b>2 717 330</b>	<b>3 054 930</b>		<b>3 204 896</b>	<b>Recettes fléchées*</b>
							2 692 160		2 677 537	Financements de l'Etat fléchés
							362 770		527 359	Autres financements publics fléchés
										Recettes propres fléchées
<b>TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)</b>	<b>418 707 399</b>	<b>416 460 620</b>			<b>387 719 680</b>	<b>387 759 473</b>	<b>423 727 525</b>		<b>390 919 857</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>		<b>7 266 905</b>				<b>3 160 384</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	

Les recettes s'élèvent à **390,9 M€**. Elles se décomposent en :

- Recettes globalisées pour **387,7 M€** intégrant :
  - la subvention pour charges de service public du réseau allouée par le **ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** (MESRI), pour **385 M€** ;

- les moyens alloués par les autres partenaires pour **0,27 M€** : Campus France, Erasmus + /projet carte européenne OFAJ ;
- les recettes propres pour **2,4 M€** provenant de la facturation des frais de gestion des aides directes, des recettes de la centrale d'achats des Crous, des remises de fin d'année obtenues par cette dernière, ainsi que de la facturation de la quote-part des charges de l'immeuble de Vanves géré par le Cnous aux autres co-occupants.
- Recettes fléchées : dotation en fonds propres attribuée au Cnous pour **2,7 M€**, sommes attribuées par la fondation Giveka pour **0,3 M€**.

### e. Le budget en droits constatés

Le compte de résultat prévisionnel présente un résultat patrimonial de **4,6 M€**.

**TABLEAU 6**  
Situation patrimoniale

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Budget Initial 2021	Montants prévisionnels BR N°4 2021	Budget Initial 2022	PRODUITS	Budget Initial 2021	Montants prévisionnels BR N°4 2021	Budget Initial 2022
Personnel	99 896 253	96 196 253	14 376 267	Subventions de l'Etat	383 727 098	416 779 437	385 042 143
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	77 410 527	75 620 178	3 033 682	Fiscalité affectée	0	0	0
Fonctionnement autre que les charges de personnel	290 231 460	321 593 091	371 431 853	Autres subventions	786 000	802 770	792 359
Intervention (le cas échéant)				Autres produits	5 371 857	6 299 322	4 534 655
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>390 127 713</b>	<b>417 789 344</b>	<b>385 808 120</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>389 884 955</b>	<b>423 881 529</b>	<b>390 369 157</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>6 092 185</b>	<b>4 561 037</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>242 758</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>390 127 713</b>	<b>423 881 529</b>	<b>390 369 157</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>390 127 713</b>	<b>423 881 529</b>	<b>390 369 157</b>

\* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Une capacité d'autofinancement est présentée pour **5,1 M€**. Ajouté au montant des investissements du Cnous, budgétisé en 2021 à 2,7 M€ en AE et 2,7 M€ en CP, les emplois s'élèvent à 2,7 M€. La dotation pour fonds propres allouée par le **MESRI** sur le titre 7 se monte à 2,7 M€ et constitue les seules ressources, il en résulte un apport au **fonds de roulement** d'un montant de **5,1 M€**.

#### **f. L'appréciation de la soutenabilité budgétaire**

Le fonds de roulement comptable au compte financier 2020 s'élève à **8,1 M€** après avoir défalqué l'ensemble des provisions inscrites au bilan.

Le fonds de roulement a augmenté en BR1 2021, en raison du versement en 2021 du solde de 20 M€ de la SCSP 2020. Ainsi, avant le BR4, le FDR du Cnous s'élevait à 30 M€.

**La situation financière du Cnous demeure ainsi soutenable, et il est en capacité de venir accompagner les Crous rencontrant des difficultés financières.**

## **2. Subventions allouées par le MESRI sur le programme 231**

Répartition par Actions (en K€)		2019		2020		2021		2022		évolution 2022/2021			
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	%	CP	%
<b>Aides directes</b>													
<b>Action 1</b>	Masse salariale	28 947	28 947	28 947	28 947	28 947	28 947	30 295	30 295	1 348	5%	1 348	5%
	Fonctionnement	220	220	220	220	220	220	211	211	- 9	-4%	- 9	-4%
	Aides spécifiques	47 317	47 317	48 780	48 780	46 829	46 829	46 829	46 829	-	0%	-	0%
<b>total Action 1</b>		<b>76 484</b>	<b>76 484</b>	<b>77 947</b>	<b>77 947</b>	<b>75 996</b>	<b>75 996</b>	<b>77 335</b>	<b>77 335</b>	<b>1 339</b>	<b>2%</b>	<b>- 1 951</b>	<b>-3%</b>
<b>Aides indirectes</b>													
<b>Action 2</b>	Masse salariale	162 658	162 658	185 462	185 462	190 896	190 896	200 837	200 837	9 941	5%	9 941	5%
	Fonctionnement	1 780	1 780	1 780	1 780	61 930	61 930	61 373	61 373	- 557	-1%	- 557	-31%
	Investissements - Dotation en fonds propr	87 864	87 864	86 749	86 749	84 133	84 133	81 205	81 205	- 2 928	-3%	- 2 928	-3%
	Accessibilité												
<b>total Action 2</b>		<b>252 303</b>	<b>252 303</b>	<b>273 991</b>	<b>273 991</b>	<b>336 959</b>	<b>336 959</b>	<b>343 415</b>	<b>343 415</b>	<b>62 968</b>	<b>23%</b>	<b>62 968</b>	<b>23%</b>
<b>Aides médicales et socio éducatives</b>													
<b>Action 3</b>	Masse salariale	2 080	2 080	2 087	2 087	2 087	2 087	6 156	6 156	4 069	195%	4 069	195%
	Fonctionnement	1 390	1 390	1 390	1 390	1 390	1 390	9 014	9 014	7 624	549%	7 624	549%
<b>total Action 3</b>		<b>3 470</b>	<b>3 470</b>	<b>3 477</b>	<b>3 477</b>	<b>3 477</b>	<b>3 477</b>	<b>15 170</b>	<b>15 170</b>	<b>11 693</b>	<b>3</b>	<b>- 0</b>	<b>0%</b>
<b>Pilotage et animation du programme</b>													
<b>Action 4</b>	Masse salariale	82 881	82 881	84 337	84 337	80 837	80 837	80 433	80 433	- 404	-1%	- 404	0%
	Fonctionnement	14 240	14 240	13 920	13 920	17 420	17 420	16 723	16 723	- 697	-4%	- 697	-5%
	Investissements - Dotation en fonds propr	2 480	2 480	2 465	2 465	2 526	2 526	2 526	2 526	-	0%	-	0%
<b>total Action 4</b>		<b>99 601</b>	<b>99 601</b>	<b>100 722</b>	<b>100 722</b>	<b>100 783</b>	<b>100 783</b>	<b>99 682</b>	<b>99 682</b>	<b>- 1 101</b>	<b>-1%</b>	<b>61</b>	<b>0%</b>
<b>Total des subventions allouées au réseau</b>		<b>431 858</b>	<b>431 858</b>	<b>456 138</b>	<b>456 138</b>	<b>517 215</b>	<b>517 215</b>	<b>535 602</b>	<b>535 602</b>	<b>18 387</b>	<b>4%</b>	<b>18 387</b>	<b>4%</b>
<b>Titre 3 - Fonctionnement</b>		<b>294 197</b>	<b>294 197</b>	<b>318 143</b>	<b>318 143</b>	<b>383 727</b>	<b>383 727</b>	<b>405 042</b>	<b>405 042</b>	<b>21 315</b>	<b>6%</b>	<b>21 315</b>	<b>7%</b>
<b>Titre 7 - Dotation en fonds propres</b>		<b>90 344</b>	<b>90 344</b>	<b>89 215</b>	<b>89 215</b>	<b>86 659</b>	<b>86 659</b>	<b>83 731</b>	<b>83 731</b>	<b>- 2 928</b>	<b>-3%</b>	<b>- 2 928</b>	<b>-3%</b>
<b>Total titre 3 et titre 7</b>		<b>384 541</b>	<b>384 541</b>	<b>407 358</b>	<b>407 358</b>	<b>470 386</b>	<b>470 386</b>	<b>488 774</b>	<b>488 774</b>	<b>18 387</b>	<b>4%</b>	<b>18 387</b>	<b>5%</b>
<b>Titre 6 - intervention</b>		<b>47 317</b>	<b>47 317</b>	<b>48 780</b>	<b>48 780</b>	<b>46 829</b>	<b>46 829</b>	<b>46 829</b>	<b>46 829</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>

## ACTION 1 : LES AIDES DIRECTES

---

Le montant budgété de l'action 1 « aides directes » s'élève à 30 295 K€ en AE et CP et correspond à la rémunération des personnels administratifs des Crous affectés à la gestion des aides directes aux étudiants et au fonctionnement des services financés par la subvention pour charges de service public du MESRI (hors pensions civiles payées par le Cnous sur l'action 4).

- **Les aides spécifiques (allocation annuelle, aides ponctuelles, 46,8 M€)**

Les aides ponctuelles sont attribuées aux étudiants pour faire face à des difficultés financières urgentes et passagères, après instruction par les services sociaux et examen en commission d'aides sociales. Pour 2022 et au regard des dispositions prévues dans le projet de lois de finances, le Cnous inscrit au budget au total 46,8 M€ de crédits au titre des aides spécifiques. Parallèlement, le Cnous poursuit ses travaux visant à faciliter les démarches des étudiants dans le cadre de la dématérialisation des demandes (projet DAE) comme à faire évoluer l'application Saga, utilisée par les services sociaux. L'objectif est en effet de faire évoluer le périmètre fonctionnel de cette application, de réaliser des modifications qui lui permettent d'être à l'état de l'art technologique afin d'assurer un meilleur *reporting* et suivi des aides, en corrélation avec l'application de prise de rendez-vous tenant compte des organisations par secteurs en vigueur dans les Crous (voir également *infra*). En effet, dès début 2022, les personnels des services sociaux pourront utiliser les fonctionnalités développées fin 2021, afin de dématérialiser et par là simplifier pour l'étudiant les demandes d'aides spécifiques et/ou de repas à 1€, comme la transmission des informations et documents nécessaires, au titre du projet DAE (demande aides étudiant).

- **L'aide à la mobilité Parcoursup (9,6 M€)**

L'aide à la mobilité Parcoursup, créée à la rentrée 2018, concerne les bacheliers, boursiers de l'enseignement scolaire et qui ont fait un choix de mobilité dans leurs vœux dans Parcoursup. Conformément aux dispositions prévues par le PLF 2022, le Cnous inscrit à son budget (en compte de tiers) des crédits à hauteur de 9,6 M€.

- **L'aide à la mobilité master (6,9 M€)**

Créée à la rentrée universitaire 2017, l'aide à la mobilité master a pour objectif de faciliter la mobilité géographique des étudiants boursiers titulaires du diplôme national de licence et inscrits en première année de master, dans une région académique différente de celle dans laquelle ils ont obtenu leur licence. En 2020, 6 446 étudiants avaient bénéficié de cette aide, pour un montant total de 6,4 M€.

- **Les bourses du ministère de la culture (32,6 M€)**

Le réseau prend en charge, depuis la rentrée universitaire 2010, l'instruction des dossiers et le paiement des bourses des étudiants inscrits dans toutes

les écoles relevant du ministère de la culture. Depuis la rentrée 2021, le réseau des Crous assure par ailleurs l'instruction des demandes d'aides annuelles pour les étudiants relevant du ministère de la culture.

- **Les bourses de la Grande École du numérique (3,2 M€)**

La Grande École du numérique (GEN), constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public, labellise sur le territoire national des formations courtes et qualifiantes, en préparant aux métiers du numérique afin de permettre aux apprenants de la GEN d'acquérir un socle professionnalisant de compétences numériques susceptibles d'offrir des débouchés. Les aides qui peuvent être accordées aux apprenants de la GEN ne disposant par ailleurs pas d'aides au titre de la formation et de l'insertion professionnelle sont attribuées par le réseau des Crous, selon les mêmes modalités que pour les bourses sur critères sociaux.

- **Le renforcement des services sociaux (1,5 M€)**

Pour assurer un soutien plus rapide et plus important aux étudiants en difficulté sociale et/ou financière, le ministère a souhaité prolonger jusqu'à la fin de l'année universitaire 2021-2022 le renforcement des effectifs des services sociaux des Crous, avec le financement de 60 postes temporaires supplémentaires dans ces services.

- **Les dons et legs : 300 000 €**

Une enveloppe prévisionnelle de 300 000 € inscrite en opération pour compte de tiers correspond par ailleurs aux bourses de la fondation privée Giveka.

A noter pour mémoire enfin que les bourses du ministère de l'agriculture sont, depuis 2020, directement versées aux Crous.



## ACTION 2 : LES AIDES INDIRECTES

---

### 1. L'hébergement

L'objectif de la politique du logement étudiant menée par le MESRI est de permettre au plus grand nombre d'étudiants qui en font la demande d'accéder à un hébergement de qualité à un moindre coût, en répondant en priorité aux étudiants boursiers, en particulier des échelons les plus élevés.

Afin de soutenir la réalisation de cet objectif, le réseau des Crous s'engage dans l'amélioration des conditions de confort et de la qualité des services proposés aux étudiants, tout en veillant à améliorer le taux d'occupation physique et financier du parc de logements. Le réseau est en effet attentif à l'équilibre économique de l'activité, en s'adaptant à l'évolution des rythmes universitaires et en diversifiant les publics accueillis (apprentis et alternants, étudiants en stage, chercheurs, doctorants).

**En ce qui concerne les investissements**, le réseau est fortement mobilisé afin de poursuivre les réhabilitations ainsi que l'extension du parc de logements étudiants dans le cadre de la politique gouvernementale, volontariste dans ce domaine. Ainsi, le réseau a déposé de nombreux projets dans le cadre du plan de relance mais aussi du CPER 15, afin d'obtenir des financements lui permettant de conduire de nouveaux projets destinés à améliorer la qualité, notamment énergétique, des bâtiments dont il est propriétaire, mais aussi d'augmenter le parc de logements destinés aux étudiants.

La construction de nouveaux logements est ciblée sur les académies où la tension constatée est la plus forte : Ile-de-France, Nouvelle Aquitaine, Provence - Alpes - Côte-d'Azur, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Hauts de France.

En BI 2022, 35 M€ d'autorisations d'engagement et 40 M€ de crédits de paiement sont destinés à l'hébergement, notamment en raison du fait que le plan de relance permet de financer, en 2022 et 2023 une large partie des projets de réhabilitation engagés.

L'année 2022 verra par ailleurs se poursuivre les actions engagées au titre de la stratégie du réseau des Crous en matière d'hébergement via deux axes privilégiés : le soutien à la recherche et à **l'innovation axée sur l'utilisateur et au service des étudiants logés** et la réflexion opérationnelle autour de **montages innovants en projets immobiliers** pour soutenir par de multiples leviers le plan gouvernemental en faveur du logement étudiant. A ce titre sera suivie avec intérêt l'expérimentation menée par le Crous de Lyon avec le marché de partenariat sur le site de Bron.

**La chaire « Mutations des vies étudiantes », initiée en mai 2019 en partenariat avec l'ENSAD**, déclinera sur 2022 son programme d'actions repensé et validé lors du premier Conseil des membres de la Chaire le 18 octobre 2021. La Chaire, dirigée par les designers Agathe Chiron et Jean-Sébastien Lagrange, assistés d'une Docteure architecte Marion Serre, centrera ses expérimentations sur : la personnalisation des espaces « privés » et l'amélioration fonctionnelle des espaces collectifs (cuisines, salles de travail). Le campus de Cachan (dans l'académie du Crous de Créteil) accueille d'ores et déjà les expérimentations *in vivo* de la Chaire dans le cadre d'un programme global de recherche qui durera jusqu'en 2023 et dont un ensemble de manifestations (expositions, événements) et de publications permettront de diffuser les résultats au bénéfice du réseau tout entier. Pour mener à bien ces différents travaux, une dotation de **125 000 €**

est prévue pour l'année 2022. De plus, à la suite de l'annulation de la seconde édition du salon Campus Home qui aurait dû se tenir en 2021 du fait de la crise sanitaire, la Chaire a été mobilisée pour la programmation scientifique de deux journées, les 6 et 7 juillet 2021, tournées autour de l'innovation en matière de logement étudiant.

L'autre axe structurant pour 2022 réside dans la **poursuite des travaux sur le logement étudiant du futur**. L'ambition est de faire construire, après consultation d'un panel d'étudiants, d'architectes, de designers et de spécialistes un module préfabriqué en trois dimensions comprenant toutes les innovations possibles actuellement : bas carbone, passif du point de vue énergétique, domotisé, éventuellement déplaçable et/ou démontable et avec une hauteur sous plafond supérieure à ce qui peut être effectué actuellement pour penser le logement en volume et non uniquement en surface. Ce projet s'inscrit ainsi dans l'esprit des *Tiny Houses* donc mais dans une logique brique de lego qui pourrait ensuite être répliquée pour composer des immeubles entiers. Il pourrait ensuite faire l'objet d'une exposition provisoire sur des sites bien choisis et sur le parking de Vanves.

Par ailleurs, la **démarche marketing interne** qui vise une amélioration significative de l'image du réseau et du bien-vivre en résidence universitaire fera un focus sur la promotion des possibilités de courts séjours dans les résidences Crous pour les étudiants en mobilité, en stage et autres besoins ponctuels.

La rentrée 2021 a vu se maintenir à un très haut niveau la demande de logement, avec toutefois une entrée effective des étudiants dans leurs logements parfois décalée par rapport à l'année précédente, notamment s'agissant des étudiants internationaux, en raison des délais de reprise des transports internationaux et d'obtention des visas. Sur certains sites a cependant été constatée une demande en légère baisse en raison des incertitudes liées à la reprise des cours en présentiel.

Enfin, le ministère assure à nouveau pour l'année universitaire 2021-2022 la **compensation du gel des loyers** dans les résidences universitaires des Crous, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## 2. La restauration et les achats

L'année universitaire 2020/2021 a été très fortement impactée par la crise sanitaire, tant en matière de taux de présence des étudiants sur les campus qu'en terme de mesures sanitaires mises en œuvre dans les structures.

La rentrée universitaire 2021 est marquée par de très fortes tensions d'origine multifactorielle : difficultés de recrutement, attractivité forte du repas à 1€ pour les étudiants bousiers ou précaires, maintien de mesures sanitaires impactant les flux. De plus de fréquentes ruptures d'approvisionnement sont constatées, avec, en parallèle, une pression sur les prix.

En 2022, est prévue la poursuite des chantiers engagés :

- **La mutualisation des achats**

Depuis sa création en février 2017, la centrale d'achats du réseau a démontré son efficacité et sa performance. Ainsi les marchés alimentaires (hors marchés locaux de fruits, légumes et produits de boulangerie pilotés par les CROUS afin de soutenir les circuits courts), de produits d'entretien, d'usage unique sont

gérés par la centrale :

- en 2022, la centrale d'achats renouvellera les marchés de produits d'hygiène et d'entretien en poursuivant sa politique de développement de produits écolabélisés et de chimie « verte » ;
- de même, en matière d'usage unique (sacs, gobelets, couverts...) le nouveau marché lancé en 2021 vise 100 % de produits durables, respectant ainsi un des objectifs de la loi Egalim, le « zéro plastique » ;
- enfin, un nouvel appel d'offres concernant les produits d'épicerie, traiteur et snacking sera lancé avec, là encore, un objectif de renforcement de la politique qualité (IGP notamment).

- **Une politique marketing et communication accompagnant la modernisation des unités et mettant l'accent sur la qualité de l'offre proposée**

Comme chaque année, les « éditions limitées », une recette nouvelle et originale par mois, créée, testée par nos chefs et validée par une diététicienne nutritionniste, continuent de remporter l'adhésion des étudiants. Des tutoriels et supports de communication accompagnent chaque recette (affiches, vidéos...)

Une valorisation des travaux du comité R&D sera mise en œuvre sur les thèmes retenus en 2021 : les recettes végé et les « bowl food ».

Par ailleurs le comité travaille, en anticipation des échéances des lois Egalim/Agenc/Climat sur les contenants réutilisables amenés, à terme, à remplacer les contenants à usage unique.

Les formations marketing proposées par le Centre National de Formation connaissent un grand succès et 3 niveaux sont proposés. 2022 verra l'offre de formation s'enrichir d'un module marketing digital.

- **La poursuite des formations techniques**

Le dispositif de formation sur les cuissons longues et basse température a permis de former une vingtaine de formateurs inter-régionaux. Cette technologie permet, outre une amélioration des rendements de cuisson, une valorisation des qualités organoleptiques et gustatives des produits. Ces « référents » vont à leur tour former leurs homologues en région. Le déploiement de ces formations sera poursuivi et amplifié en 2022, le calendrier 2021 n'ayant pu être respecté compte tenu du contexte sanitaire.

Afin d'accompagner la politique d'achats alimentaires du réseau une valise pédagogique sur la mise en œuvre d'Egalim sera finalisée ainsi qu'une sur la cuisine végétarienne.

- **La politique de réhabilitation, de modernisation et de mise aux normes d'hygiène et de sécurité des restaurants universitaires**, se poursuit activement, afin de mieux satisfaire les étudiants et d'améliorer la performance économique des structures (voir *supra* sur les investissements).

- A noter enfin qu'au-delà des investissements en propre du réseau des Crous (à travers le Cnous ou d'autres financements comme le CPER), le ministère a souhaité que le réseau des Crous assure une **extension de sa politique d'agrément à dix nouvelles villes** au 1<sup>er</sup> janvier 2022 au plus tard. Les nouveaux agréments seront conclus directement par les Crous.

### ACTION 3 : AIDES MEDICALES ET SOCIO-EDUCATIVES

---

Les Crous contribuent à l'amélioration des conditions de vie et d'étude dans l'objectif d'accompagner les étudiants vers la réussite et l'autonomie. En complément de leurs missions au plan de l'accompagnement social, du logement et de la restauration, les Crous accompagnent, de longue date, les étudiants à devenir acteurs de la vie étudiante, de la vie de campus, de la vie culturelle de l'animation de leurs lieux de vie.

Le rôle central que le Parlement a confié aux Crous dans le cadre de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), instaurée par la loi pour l'orientation et la réussite des étudiants depuis mars 2018, l'illustre. Ils sont, d'une part, chargés de la collecte de cette contribution et, d'autre part, affectataires d'une part, comprise entre 7,5 à 15 % (selon le niveau de la collecte), du produit collecté. Ce rôle est particulièrement renforcé par le MESRI du fait de la crise sanitaire et de ses conséquences avec trois nouvelles actions financées à travers une hausse de la SCSP allouée au réseau des œuvres jusqu'en juillet 2022 :

- la prolongation de l'action des référents étudiants en résidence universitaire ;
- la mise à disposition gratuite de protections périodiques dans les résidences et une partie des structures de restauration.

Les crédits consacrés au soutien aux initiatives étudiantes, au développement de la vie de campus et de l'action culturelle proviennent principalement de la subvention du MESRI, même si le réseau développe des partenariats avec d'autres acteurs, notamment le ministère de la culture. La politique du réseau en la matière se structure autour de trois axes :

- le soutien aux initiatives étudiantes ;
- une politique culturelle orientée vers le soutien à la création artistique, notamment étudiante, le développement d'une programmation culturelle abordable et de qualité et la fréquentation des œuvres pour le plus grand nombre ;
- le développement de tous les projets contribuant à une vie de campus dynamique, notamment dans les résidences universitaires.

Contribuant à leur réussite et à leur bien-être, la socialisation des étudiants est en soi un objectif poursuivi par les Crous. Ils sont pour cela résolument mobilisés pour développer des actions en résidences et sur les campus, en lien avec les partenaires universitaires et les étudiants, dans un large spectre de domaines : le développement durable, la culture, le sport, la santé, etc. Les Crous sont invités à associer étroitement les étudiants à ces projets, tant dans la phase d'identification des besoins que dans la conception et le déploiement des actions, comme les y incite la loi instaurant la CVEC.

- **Le soutien aux projets étudiants, notamment via Culture-Actions**

Les crédits délégués aux Crous visent le soutien aux initiatives étudiantes, tant dans le domaine culturel que dans celui de l'engagement : dans le cadre du dispositif Culture-ActionS, les étudiants peuvent bénéficier d'un appui à la gestion de projets et/ou d'un soutien financier dans la réalisation de leurs actions culturelles, citoyennes ou solidaires. Près de 1 500 projets étudiants sont ainsi soutenus chaque année par les Crous.

Les Crous sont également invités à mobiliser ces crédits dans le cadre du soutien aux conseils de résidence, via par exemple les commissions académiques de la vie étudiante.

Des prix nationaux sont également remis aux projets étudiants primés par les différents jurys de Culture-ActionS, parmi les projets primés par les commissions Culture-ActionS organisées par chacun des Crous.

- **Le développement d'actions en résidence étudiante**

Les activités qui s'y déploient peuvent être opérées par les Crous eux-mêmes, par des étudiants ou par des partenaires, universitaires ou associatifs par exemple. Parmi les leviers dont les Crous se saisissent pour ce faire, l'emploi étudiant et le service civique, complémentaires, peuvent être cités.

Les Crous proposent de nouveaux services et activités adaptés aux attentes et besoins des résidents, notamment dans le champ des activités culturelles, associatives, de loisirs, de plein air et de sport, accessibles de manière souple sur des horaires très larges, en prêtant une attention soutenue aux week-ends et aux périodes de vacances.

Surtout, le budget 2022 du Cnous prévoit **la prolongation de l'action des référents étudiants en résidence**. Initiative née des Crous eux-mêmes, à l'instar des Crous de Strasbourg et de Normandie historiquement, puis reprise par d'autres Crous durant la crise sanitaire, les référents étudiants en résidence ont été généralisés dans tous les Crous durant la crise sanitaire. Le financement par l'Etat de cette mesure jusqu'en juillet 2022 permettra ainsi le déploiement de 1 000 référents en résidence. Le bilan tiré par le Cnous de cette mesure est particulièrement positif en particulier s'agissant de l'accompagnement et de l'orientation des étudiants logés, vers leurs droits et pour lutter contre leur isolement. Le Cnous s'est doté d'un cadre national de référence qui permet de préciser, pour l'ensemble du réseau des Crous, les missions des référents et le soutien qui doit leur être apporté (positionnement, formations, équipements, management, etc.).

- **La lutte contre la précarité menstruelle et la distribution de protections périodiques gratuites en hébergement et en restauration**

Après la mise en place de contrats locaux pour l'équipement en distributeurs des résidences en 2021, un marché national prend le relais pour 794 résidences et 204 restaurants. Cette mesure, annoncée par la ministre F. Vidal en février 2021, est ainsi généralisée et déployée sur l'ensemble du territoire. Les distributeurs permettront aux étudiants de s'approvisionner en serviettes hygiéniques et en tampons, avec ou sans applicateur. Le Cnous a, par ailleurs, conduit un processus de sélection particulièrement rigoureux sur la qualité des produits proposés et ce en lien avec les attentes étudiantes (matière première coton labellisé et biodégradable, absence de composés volatils et de traitement comme de contaminants chimiques, etc.).

- **Les concours de création étudiante**

Co-porté par le Cnous et un Crous, chacun des concours de création étudiante permet aux étudiants d'exprimer leurs talents et de laisser libre court à leur créativité. Les sept champs artistiques couverts par les concours de création étudiante sont le théâtre, la musique, la danse, la nouvelle, le court-métrage, la photographie et la bande-dessinée.

Les lauréats se voient :

- Remettre un prix numéraire

- Offrir un accompagnement vers les acteurs culturels du domaine artistique, via :
  - une dynamique renforcée de communication & de médiatisation des lauréats et de leurs œuvres, grâce à un travail tout au long de l'année ;
  - une stratégie volontariste de partenariats, tant nationaux que locaux. Ainsi, de nombreux Crous ont localement développé des partenariats avec des festivals de musique, de théâtre ou de BD, par exemple.

- **Le soutien à des projets associatifs nationaux**

Le Cnous soutient le développement de projets associatifs nationaux, qui contribuent à la dynamisation de la vie de campus dans les territoires. Ce sont principalement, mais pas exclusivement, des projets d'associations étudiantes nationales qui proposent des outils au service d'une meilleure implication des étudiants dans la vie des campus. Ces partenariats font l'objet de conventions fixant le sens, les ambitions et les objectifs communs des parties. Les Crous sont bien sûr tenus informés desdits partenariats, afin d'accompagner et faciliter leur déploiement sur le territoire le plus large.

## **ACTION 4 : PILOTAGE ET ANIMATION DU PROGRAMME**

---

### **1. La gestion des ressources humaines**

Le plafond d'emplois du réseau des œuvres universitaires et scolaires s'élève à 12 724 ETPT pour 2021 (*cf. supra*). Le plafond d'emplois est géré au niveau national, le Crous établit les autorisations d'emplois de chaque Crous dans le respect du plafond global du réseau.

Les objectifs fixés pour 2022 en matière de gestion des ressources humaines sont dans la continuité de ce qui a été présenté en 2020 et 2021, compte tenu des difficultés à les mettre en œuvre du fait des conditions sanitaires, et portent sur les axes suivants :

- **Renforcer le pilotage des emplois et de la masse salariale**
  - Renforcer la politique d'animation et de coordination RH du réseau ;
  - Assurer une meilleure cohérence et lisibilité des stratégies RH ;
  - Fiabiliser les données, respecter les délais de remontée des documents prévisionnels de gestion des emplois et crédits de personnel (DPGEC) ;
  - Finaliser le développement d'outils d'analyse et de pilotage de masse salariale et de pension civile, a fortiori dans le contexte nouveau en 2022, de transfert des crédits du CAS Pensions aux Crous
  - Développer un outil de pilotage de la structure des emplois.
  
- **Déployer une Gestion Prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) liée au projet de chaque établissement**
  - Pour anticiper l'évolution de la pyramide des âges ;
  - Pour s'adapter à la stratégie des Crous et rester en phase avec les besoins de développement de chacun des territoires ;
  - Tout en interrogeant les missions qui peuvent être remplies par des titulaires ou des personnels ouvriers régis par les Dapouos, des CDD ou des contrats étudiants voire même externalisée en utilisant aux mieux les vecteurs législatifs et réglementaires existant ;
  - Avec l'objectif de renforcer le dynamisme et l'attractivité des métiers et de nos établissements ;
  - Afin de permettre à chaque agent d'être acteur de son parcours professionnel tant en interne que dans le cadre d'une mobilité. L'évolution du quasi statut que représentent les Dispositions Applicables aux Personnels Ouvriers des Œuvres Universitaires et Scolaires (DAPOOUS) qui doit intervenir en 2022, comme les possibilités étendues de recourir aux concours internes pour permettre aux personnels ouvriers d'intégrer le statut des ITRF, seront partie intégrante des leviers permettant d'atteindre cet objectif.
  
- **Adapter la politique d'action sociale** au cadre légal et réglementaire sans réduire le budget qui lui est consacré.



- **Animer le réseau des référents égalité**

- Déployer le plan national des mesures de lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles en s'appuyant sur les partenaires institutionnels et associatifs, et mettre en œuvre les projets pour lesquels le Cnous a été retenu dans le cadre d'un appel à projets financé par le MESRI
- Promouvoir des actions de sensibilisation contre les discriminations LGBTQI, principalement à destination des étudiants mais aussi des personnels des Crous.

- **Développer la qualité de vie au travail**

- Intégrer des plans d'actions de prévention sur des risques matériels et physiques et en particulier autour de la pénibilité des fonctions, des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Systématiser les plans de prévention des risques psycho-sociaux et la mise en place de cellules et comités nécessaires ;
- Intégrer le bien-être au travail dans la pratique managériale et dans toutes les organisations ;
- Renforcer le télétravail choisi (hors période de confinement) et rendre les agents plus autonomes ;

### **Les axes de formation 2022**

L'activité de formation maintiendra, pour les stagiaires comme les formateurs, des procédures d'accueil adaptées aux consignes sanitaires en vigueur pour l'année à venir. Pour conduire ces missions, les crédits 2022 dédiés à la formation professionnelle du Cnous sont d'un montant de 1,4 M€ au BI financé par la subvention pour charges de service public du MESRI.

Pour 2022, le Centre National de Formation (CNF) amplifie la politique de développement de supports de formation en ligne qu'il a initiée lors du confinement. Les supports en ligne répondent aux mêmes exigences de qualité que les actions en présentiel tout en garantissant un accès permanent aux ressources.

Le plan de formation continue de s'appuyer sur les priorités définies par la gouvernance :

- Renforcer la fiabilisation des données et leurs traitements (gestion d'outils de pilotage, tableaux de bord, rédaction de procédures...);
- Généraliser les procédures du contrôle interne comptable (sécuriser les processus de dépenses et de la chaîne pour les recettes) ;
- Mieux assurer une exploitation rigoureuse des données chiffrées pour améliorer le pilotage en matière de :
  - Gestion budgétaire (avec une dimension pluriannuelle) ;
  - Gestion financière et comptable ;
  - Gestion des données et pilotage de la masse salariale ;
  - Gestion prévisionnelle pluriannuelle des emplois et des compétences, (déclinaison en campagne d'emplois).

Au titre des nouveautés 2022, les priorités concernent :

- L'impact du télétravail sur l'organisation des services, formation sur « bien manager ses équipes à distance » et formation destinée aux

télétravailleurs ;

- La formation d'une majorité d'agents du réseau aux gestes de premiers secours grâce à un parcours en ligne débouchant sur une attestation.

Le CNF poursuit sa mobilisation sur les grands enjeux de politique RH et de promotion de la qualité de vie au travail. A ce titre, des projets de formation seront conduits autour de :

- La prévention des risques psycho-sociaux ;
- Le développement d'actions sur les pratiques managériales communes ;
- La prévention des risques, accidents du travail et maladies professionnelles.

Sur les grandes campagnes nationales lancées au niveau de la DGAFP, le CNF reste mobilisé sur la formation/action relative à :

- La promotion de l'égalité professionnelle ;
- La promotion de la diversité pour le recrutement ;
- La prévention contre les violences sexistes et sexuelles sur les lieux de travail.

La mission du CNF se poursuivra autour des formations métiers afin de renforcer les compétences et de contribuer à l'accompagnement au changement.

- En matière d'environnement et de développement durable, le CNF poursuivra ses actions de formation aux éco-gestes destinées aux directeurs de restaurant et directeurs de résidence.
- Pour la restauration, les initiatives autour de recettes végétariennes dans les menus étudiants se poursuivront.
- Pour l'hébergement, le CNF propose des formations au montage juridique, financier et technique d'opérations immobilières. Formations qui seront prodiguées en priorité aux directeurs généraux et membres des équipes de direction.

Les formations métiers concernent également :

- L'informatique et l'appropriation de logiciels
  - La formation en ligne pour les applicatifs de Office 365
  - Pour la restauration : (HACCP – restauration) et le suivi du repas social
  - Autour de la mise en œuvre du règlement général sur la protection des données (RGPD) l'application Adequacy fait l'objet d'un déploiement au niveau du réseau.
- La vie de l'étudiant. Il s'agit d'accompagner les grands programmes en matière de lutte contre la précarité étudiante et le développement de projets liés à :
  - La promotion de la santé étudiante
  - L'accompagnement social étudiant

- Le renforcement d'équipes d'assistants sociaux ;
- La lutte contre les discriminations.

- La gestion financière et comptable

Le partenariat avec la DGFIP est renforcé grâce à une convention cadre avec le PNSR et le programme de formation sur le contrôle interne budgétaire et comptable, la qualité de la paie, le visa des marchés.

- La communication

L'accent sera mis sur la communication digitale et la communication sur les réseaux sociaux notamment en situation de crise.

## 2. LE SYSTEME D'INFORMATION DES CROUS

Les différentes composantes du système d'information se doivent de prendre en compte les principaux défis du réseau afin de répondre au mieux aux attentes des étudiants et aux besoins des services du Crous dans un objectif de performance.

Le réseau gère un portefeuille d'applications très variées que l'on peut subdiviser en trois catégories principales :

- Les applications support : RH, finances/comptabilité, gestion des régies, des immobilisations, de l'intranet, etc. ;
- Les applications métiers : gestion locative et hébergement, restauration, action sociale et aides financières à l'étudiant, etc. ;
- Les services aux étudiants : portail de la vie étudiante, recherche de logements et emplois dans le secteur privé, connexion au réseau internet en résidence, etc. ;

Tous ces outils permettent le développement des services aux étudiants mais aussi la sécurisation des pratiques professionnelles, l'accompagnement des évolutions métiers ainsi que le renforcement des échanges avec les établissements d'enseignement supérieur (Apogée, Aglaé, cartes multiservices) ou d'autres partenaires (CAF, DRFiP, ...).

Les principaux domaines d'action de la sous-direction en charge du numérique (SDN) inscrits au budget 2022, s'inscrivent pleinement dans les axes stratégiques du réseau et en particulier le renforcement du contrôle de gestion et l'adaptation des outils aux exigences de qualité des services.

Les travaux engagés ont pour objectif de doter les Crous d'outils à l'état de l'art pour permettre de valoriser au mieux leurs activités et d'assurer un suivi et une traçabilité de bout en bout de chacune des actions conduites.

### AMELIORATION DU SI DU RESEAU DES ŒUVRES

Les évolutions du système d'information du réseau s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue, portant tant sur sa couverture fonctionnelle que sur l'ergonomie des applications. Avec ces évolutions, les possibilités et actions de rationalisation, d'harmonisation et de dématérialisation se renforcent, permettant ainsi de mettre le numérique du réseau des œuvres en adéquation avec ses objectifs stratégiques.

- **Le SI Ressources humaines (Pléiades)**

En 2021, le Cnous a assuré le passage à la déclaration sociale nominative (DSN), chantier extrêmement lourd et complexe qui a mobilisé des ressources importantes au Cnous et dans les Crous et le renouvellement de son marché SIRH avec l'éditeur de la solution Pléiades (Sopra HR)

L'année 2022 sera donc marquée par :

- La mise en œuvre d'une étude de conformité des processus intégrés dans le SIRH avec les pratiques des services gestionnaires. Trois Crous et le Cnous seront associés à cette étude dont le livrable permettra de mettre en place un plan d'action pour renforcer l'efficacité de l'ensemble ;
- La mise en convergence des référentiels internes au réseau avec les référentiels de la fonction publique d'Etat ;
- La préparation 2023 notamment avec la prise en compte de l'évolution des normes DSN ;
- Les travaux exploratoires pour le passage éventuel à la paie à façon (DGFiP) qui exigera le passage à un SIRH homologué, réalisable au plus tôt en 2024.

- **Le SI comptable et financier (Orion)**

2021 a été marqué par la mise en conformité d'Orion au regard de la GBCP suite à une étude technique approfondie réalisée par un prestataire externe au cours de l'année 2020, avant un renouvellement du marché relatif au SI comptable et financier.

L'année 2022 sera centrée sur :

- La mise en œuvre d'actions complémentaires au plan d'amélioration issu de l'étude réalisée en 2020 (celles qui n'ont pas été priorisées en 2021) ;
- Le déploiement généralisé d'une gestion documentaire (GED) couplée au SI ORION ;
- L'amélioration des interfaces avec les autres logiciels des Crous dialoguant avec ORION (recouvrement, etc.).

- **Les référentiels**

Les travaux porteront essentiellement sur le renforcement de la complétude des deux dispositifs que sont la BNA et la BNS.

La mise en œuvre de la base nationale des structures (BNS) reste une priorité en 2022, tenant compte des décalages de priorités en 2021. Ce référentiel de toutes les structures (hébergement et restauration) constituera en effet la base d'une harmonisation et d'une mise en sécurité réglementaire plus poussée des procédures relatives aux activités marchandes. La mise en œuvre de la BNS représentera un chantier relativement lourd en particulier à la fin de l'année 2022, qui aura un impact sur l'ensemble des systèmes d'information relatifs aux activités marchandes.

La base nationale des articles (BNA) remplit déjà pleinement son rôle dans la mutualisation des achats et la mise à disposition de tous les articles achetés (marchés nationaux et régionaux) dans tous les cycles de la production et la vente en restauration. Les travaux en 2022 porteront sur la complétude du référentiel en terme de couverture de l'ensemble des processus achats au sein du réseau des œuvres.

- **Le SI logement**

L'année 2018 avait été marquée par le découplage bourse-logement qui avait alors nécessité une refonte totale des processus de gestion locative afin de les

adapter au mieux au rythme universitaire et de les moderniser pour que la relation avec l'étudiant soit la plus fluide possible (possibilité de choix de logement plus ouvert, communication avec l'étudiant par mail et SMS, etc.). Ces actions ont été poursuivies depuis lors dans le cadre d'un processus d'amélioration continu de la gestion locative sur l'ensemble des phases (gestion au fil de l'eau, renouvellement/réadmission, tour social, phase complémentaire). En 2021, l'outil a ainsi fait l'objet d'actions de consolidations importantes (refonte de la gestion de stocks de logement, ...) permettant de faciliter les prochaines étapes de renforcement de la couverture fonctionnelle. L'année a aussi été marquée par le déploiement de la dématérialisation complète de la relation avec l'étudiant pour la prise de son logement (« e-bail », permettant d'effectuer l'ensemble de la procédure d'admission dans un logement de manière dématérialisée, et état des lieux dématérialisé - EDL).

En 2022, l'accent sera mis sur l'amélioration de la mise à disposition de l'offre de logement avec :

- la généralisation de la centrale dédiée au étudiants internationaux dans le cadre des conventions avec les établissements (« module conventions ») ;
- la refonte des processus d'affectation notamment la refonte du tour logement pour une meilleure adéquation avec les calendriers de choix et d'inscription dans l'enseignement supérieur (mise en place d'un mécanisme de multi-tours réactifs au lieu d'un tour unique, information préalable de l'étudiant sur sa probabilité d'accéder à une résidence en particulier, etc.) ;
- la sécurisation des processus financiers (sécurisation accrue des changements de coordonnées bancaires, application d'une date limite de saisie stricte, etc.).

La refonte complète de l'outil historique H-3 en une version *full web* regroupant l'ensemble des outils et des fonctionnalités de la gestion locative sera par ailleurs poursuivie.

- **Le SI restauration** (fabrication et ventes)

Suivant les orientations stratégiques pour le numérique dans l'activité restauration, les grands chantiers suivants seront poursuivis :

- prise en compte de la BNS dans le SI restauration ;
- prise en compte d'un référentiel national des fiches produits et articles à la vente.

Dans le cadre du programme de travail fixé par le Cnous, les outils numériques s'adapteront aux diverses formes de restauration :

- achèvement de la généralisation du logiciel de gestion de caisse Logica2 ;
- déploiement du module EPONA adapté à la restauration rapide (recomposition des stocks de vente automatisée, suivi des ventes en temps réel, ...) permettant d'alléger et simplifier le travail dans ces structures ;
- renforcement du module d'achat des articles hors champ alimentaire achetés par les Crous dans le cadre des marchés nationaux, notamment avec le couplage au SI financier ;
- mise en œuvre d'un infocentre regroupant la production et les ventes et permettant aux Crous (et au Cnous) de disposer de multiples indicateurs pour suivre l'activité en temps réel.

Repoussé en 2020 pour raisons de crise sanitaire, le projet de refonte du SI Restauration (avec notamment le remplacement de l'outil Garone) sera enfin

lancé dans le courant de l'année 2022.

- **Le pilotage et la gestion des indications de suivi de gestion et de performance** (indicateurs et tableaux de bord partagés à tous les niveaux du réseau)

En 2022, le programme relatif aux outils de pilotage (Système d'information décisionnel –SID- et infocentres) est constitué des actions suivantes :

- déploiement d'un nouveau marché de support (développement, maintenance et support) à l'échéance du marché actuel ;
- stabilisation fonctionnelle et technique du SID ;
- élargissement de la couverture d'un tableau de bord commun (TBC) avec les prises en compte de nouveaux indicateurs et la finalisation du projet avec fusion du tableau de bord commun et des fiches d'indicateurs généraux (FIG) ;
- mise en œuvre de nouveaux infocentres opérationnels (suivi des ventes, action sociale, etc.).

- **La stratégie de communication digitale et les sites d'Internet des Crous (et du Cnous)**

L'usine à sites (mise en œuvre en 2014) sera intégralement repensée dans le cadre du chantier lancé en 2021 sur la stratégie digitale du réseau avec un renforcement de la prise en compte des réseaux sociaux.

#### **RENFORCEMENT DES SERVICES RENDUS A L'ETUDIANT (LE NUMERIQUE POUR L'ETUDIANT)**

- **Mes Services Etudiants (MSE)**

Lancé en 2016, le Portail de la Vie Etudiante est devenu MesServices.etudiant.gouv.fr (MSE), couplé au site d'information dédié à l'étudiant etudiant.gouv.fr. Ce guichet unique et multiservices a permis et permet de simplifier l'ensemble des démarches des étudiants En 2018, il a intégré la CVEC.

En 2022, MSE continuera à évoluer pour permettre plus de services.

Le programme d'action 2022 est notamment composé des actions suivantes :

- fiabilisation de la gestion de l'INE avec la mise en service d'INES ;
- raccordement à FranceConnect et prise en compte des API (interfaces) mises à disposition au niveau gouvernemental (API Gouv) comme notamment l'API statut étudiant et l'API boursiers ;
- mise en conformité RGAA et RGPD ;
- stabilisation technique de MSE notamment avec le renforcement du PRA ;
- couplage avec l'outil plateforme omnicanal et intégration du *chatbot* (voir *infra*).

- **Le SI Accompagnement Social (SAGA)**

Un effort particulier sera porté en 2022 sur la dématérialisation complète des demandes d'aides spécifiques avec des développements complémentaires sur la brique DAE2 mise en œuvre fin 2021.

En 2022, le Cnous lancera également un chantier d'évolution de l'application SAGA. L'application développée dans les années 2000 ne correspond en effet plus aux périmètres fonctionnels attendus ni à l'état de l'art technologique.

- **Le SI CVEC**

Le SI CVEC continuera à évoluer pour poursuivre la mise en adéquation des processus (notamment ceux ayant un impact comptable) avec les besoins des Crous afin d'optimiser la charge de travail des Crous dans la phase de collecte. Un module de suivi des usages sera mis en service sur la base des démarches mises en œuvres par certains Crous.

- **La brique MesRdv**

La brique MesRdv, qui permet à tout étudiant de prendre des rendez-vous en ligne avec les guichets multi domaines (accompagnement social et logement en particulier) et dont l'utilisation a connu une forte augmentation depuis la crise sanitaire, évoluera pour permettre un élargissement de son champ fonctionnel avec :

- la prise en compte de la sectorisation mise en œuvre par certains Crous dans le champ de l'accompagnement social ;
- le renforcement des interfaces avec les logiciels métiers.

- **Le renforcement des plateformes interrégionale d'assistance à l'étudiant**

- Un outil unique et omnicanal pour toutes les plateformes d'assistance à l'étudiant

L'appel d'offre concernant l'acquisition d'une solution nationale utilisable par toutes les plateformes mis à disposition de l'étudiants par les Crous a été notifié fin juin 2021. La plateforme Grand Est (gérée par le Crous de Strasbourg) est en instance de basculement sur le nouvel outil suivi début 2022 par la plateforme Grand Ouest (gérée par le Crous de Rennes). Les autres plateformes suivront courant 2022.

Cette nouvelle solution permettra d'optimiser au mieux la relation avec l'étudiant à l'échelle nationale et de tendre vers le respect des indicateurs d'efficience fixés dans le cadre du programme interministériel SP+, en particulier en assurant un suivi harmonisé du taux de décrochés, conformément aux annonces du Premier ministre lors du CITEP de février 2021, et bénéficie à ce titre d'un soutien du plan de relance.

- La solution nationale chat bots et call bots

Une solution nationale de *Call* et *Chat bots* sera déployée en couplage avec les plateformes d'assistance à l'étudiant pour compléter le déploiement d'une plateforme nationale omnicanal. L'appel d'offre sera lancé fin 2021 et les travaux engagés dès début 2022.

Les « Bots » sont des automates issus de l'intelligence artificielle, capable de rechercher la meilleure réponse à une sollicitation de l'utilisateur. L'objectif est d'apporter rapidement un premier niveau de réponse soit par le biais de messages écrits, soit de réponses orales, aux demandes et attentes des étudiants qui font appel aux différents dispositifs d'assistance en préservant dans tous les cas le relais vers les agents des Crous si la réponse ne correspond pas aux attentes.

Les services numériques pour l'étudiant devront être adaptés pour interagir avec l'outil notamment en développant les interfaces avec les SI de la vie étudiante pour apporter automatiquement les réponses aux sollicitations des étudiants (renvoi d'une notification, statut et état de la demande, etc.).

#### RENFORCEMENT DES CAPACITES TECHNIQUES DU RESEAU

- **Le Cloud NUO et les infrastructures techniques du Cnous et des Crous**

Issu d'une volonté de mutualisation entre Crous, le *cloud* du réseau des œuvres, nommé NUO (« nuage des œuvres »), continuera son développement en 2022. Il héberge d'ores et déjà plus de 65 % des services numériques du réseau (la Centrale logement – voir *supra*) et un grand nombre d'applications en mutualisation inter-Crous. Le Cloud NUO, basé sur trois *Data centers* (nœuds) gérés par les Crous de Grenoble et Dijon, dispose d'ores et déjà d'une haute capacité technique associée à un niveau élevé de disponibilité.

- **La sécurité informatique**

Les travaux permettant de décharger progressivement les Crous de l'exploitation technique des applications de niveau régional seront poursuivis avec notamment une offre de service faite aux Crous pour l'hébergement centralisé des applications liées à la vente.

Un effort important sera conduit en 2022 en matière de sécurité de SI en renforçant les dispositifs de contrôle du niveau de sécurité des composants du SI et les outils de supervision.

### 3. La communication

La mission de la communication dispose d'un budget permettant notamment de financer les campagnes d'information nationales réalisées au bénéfice de l'ensemble des Crous.

En 2022, la priorité sera donnée aux actions suivantes :

- **Information générale des étudiants sur les services et les missions du réseau des œuvres universitaires et réponses directes à l'usagers, à travers le déploiement d'outils numériques adaptés**

Le travail en cours pour faire évoluer les sites internet des Crous (dont la dernière mouture date de 2014), les doter d'une nouvelle identité visuelle et faire en sorte qu'ils répondent au mieux aux besoins du public cible que sont les étudiant (rubriquage, *UX design*, charte graphique, contenus, etc....) notamment dans le cadre des démarches portées au niveau interministériel avec le programme « ServicesPublics+ », s'achèvera en 2022.

Le Cnous assure également un niveau de réponse chaque année plus important aux usagers, en particulier à travers les réseaux sociaux (36 000 réponses apportées en 2020-2021, avec un délai moyen de réponse inférieur à 4 heures). Le Cnous prévoit ainsi de renouveler son marché lui permettant de disposer d'un outil de réponse et de modération multiplateforme. Le Cnous prévoit également de consacrer de nouveaux moyens dédiés à l'achat d'espace en ligne sur les réseaux sociaux pour les campagnes comme le DSE ou encore la restauration, après de premières actions de *sponsoring* au bilan satisfaisant conduites



en 2021 (notamment pour les élections étudiantes). Le Cnous soutiendra par ailleurs un projet de clip vidéo mutualisable à l'échelle nationale réalisé par le Crous de Bordeaux.

La restauration continuera à faire l'objet de communication institutionnelle mettant en valeur notamment la prise en compte des enjeux de développement et de consommation durables (produits équitables et bios, offre végétarienne).

Le Cnous conduira enfin une action de communication plus globale autour de l'engagement du réseau du réseau des Crous dans la transition écologique.

Enfin, le budget de la communication intègre le budget des campagnes de mailings et SMS effectuées par les différentes sous-directions du Cnous pour faire connaître aux usagers différents services et actions spécifiques conduites par des partenaires (ex : AFEV, ANCV pour des séjours à bas-prix pour les boursiers, UCPA, etc.).

- **Communication interne**

Les actions conduites au cours des années précédentes visant à renforcer la communication interne tant au sein du Cnous qu'à l'échelle du réseau seront poursuivies en 2022. Le Cnous se consacrera en particulier à assurer la promotion de la lutte contre les discriminations ou les violences sexistes ou sexuelles.

- **Marketing**

Dans la logique d'une approche globale et intégrée, le budget communication intégrera également l'ensemble des dépenses du Cnous dévolues au marketing. Comme rappelé *supra*, la démarche marketing interne qui vise une amélioration significative de l'image du réseau et du bien-vivre en résidence universitaire fera un focus sur la promotion des possibilités de courts séjours dans les résidences Crous pour les étudiants en mobilité, en stage et autres besoins ponctuels s'agissant de l'hébergement. Concernant la restauration, au-delà d'un renforcement des formations aux Crous également signalées, le Cnous poursuivra ses actions relatives aux opérations « éditions limitées » et envisage, suivant les conditions de la rentrée 2022, une expérimentation de loterie/fidélisation afin de renforcer l'attractivité des cafétérias.

#### **4. L'activité internationale du Cnous**

Le Cnous participe à la mise en œuvre de la stratégie d'attractivité « Bienvenue en France » et coordonne les actions des Crous en matière d'accueil des étudiants internationaux. Il mène des coopérations avec d'autres structures en charge de la vie étudiante et de l'accueil international en Europe, dans l'aire francophone et à l'international. Il coordonne ou participe à des projets européens dans le champ de la vie étudiante.

- **La coopération européenne et internationale**

L'ECStA ou Conseil européen de la Vie étudiante, dont le Cnous est membre fondateur, structure les échanges au sein de la sphère européenne et travaille

au renforcement de la dimension sociale du processus de Bologne, auprès des différentes instances communautaires et des partenaires naturels : universités, associations étudiantes, etc... et participe à des projets européens pour le développement de services numériques à l'étudiant.

La coopération franco-allemande est de longue tradition et très structurée avec le colloque biennal des directeurs, qui aura lieu en août 2022 à Fribourg, le concours photo franco-allemand, les échanges de personnels et d'étudiants, toutes activités menées avec le concours de l'Office franco-allemand de la jeunesse.

Le Cnous est également membre fondateur de l'Association des Œuvres Universitaires de la Francophonie qui regroupe les établissements publics de même nature des pays membres de la Francophonie institutionnelle et pilote des coopérations entre centres régionaux des réseaux respectifs.

- **Le projet de carte étudiante européenne et l'initiative carte étudiante européenne de la Commission européenne**

Le projet de *carte étudiante européenne*, au cœur de l'*initiative Carte étudiante européenne* est porté dans son déploiement par les instructions de la Commission européenne aux établissements bénéficiaires de crédits Erasmus+ et, désormais par un marché public pour la mise en œuvre dans tous les établissements d'enseignement supérieur dans les pays de la zone Erasmus. Le Cnous fait partie du consortium qui a emporté ce marché public, doté de 8 millions d'euros.

Le Cnous est engagé dans des projets européens de développement de services numériques aux étudiants : EDSSI, *European Digital Student service Infrastructure*, plateforme de services numériques sur la base de l'identifiant étudiant européen électronique unique instauré par le projet de la Carte européenne, et EDSSI 2 de développement de cartes étudiantes virtuelles, sur applications mobiles. Ces projets complètent et prolongent *la carte étudiante européenne*, mais aussi la démarche nationale pilotée par le Cnous de développement de services numériques et des cartes étudiantes.

- **L'accueil international**

Le Cnous et les Crous sont des acteurs importants de la stratégie d'attractivité internationale lancée par le Gouvernement et de la labellisation « Bienvenue en France » et de l'accueil des étudiants internationaux dans le contexte de la crise sanitaire. A ce titre le Cnous participe aux comités de pilotage mis en place par les tutelles.

Le logement des étudiants internationaux dans le cadre de conventions avec les établissements d'enseignement supérieur, le développement de la centrale RI, Relations internationales, ou *module conventions* constitue par ailleurs une priorité pour 2022.

Face aux difficultés sociales importantes rencontrées par les étudiants internationaux le Cnous s'efforce de promouvoir les dispositifs permettant de mieux sécuriser les ressources de ces étudiants, et mobilise fortement les services sociaux, dont une part croissante de l'action concerne les étudiants internationaux (accès à des aides d'urgences ou au repas non boursier à un euro par exemple).

Les étudiants ayant le statut de réfugiés ou de la protection subsidiaire, éligibles aux bourses sur critères sociaux, font l'objet d'une attention particulière tant pour l'accès au logement que pour l'accueil et l'accompagnement.

Les chercheurs réfugiés sont aussi pris en compte par la participation du Cnous au programme PAUSE, Programme national d'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil.

La convention entre Campus France et le Cnous et les Crous pour l'accueil et le logement des boursiers donne enfin lieu à des frais de gestion répartis aux Crous.

## 5. L'observatoire national de la vie étudiante

L'année 2022 est marquée à la fois par l'exploitation des enquêtes réalisées par l'OVE (groupe d'exploitation de l'enquête Conditions de vie des étudiants 2020, exploitation d'une enquête sur les effets de la crise sanitaire) et la préparation de la 10<sup>e</sup> édition de l'enquête triennale de l'OVE - l'enquête nationale Conditions de vie des étudiants (CdV).

L'OVE prévoit de conduire les projets suivants en 2022 :

- **L'exploitation de l'enquête nationale par questionnaire en ligne Conditions de vie des étudiants 2020.**
  - Pilotage d'un groupe d'exploitation de l'enquête 2020 réunissant des chercheurs et l'équipe de l'OVE, avec pour objectif d'analyser les différents aspects des conditions de vie étudiante. Ce travail donnera lieu à un ouvrage collectif qui sera publié courant 2022 ;
  - Publication d'analyses thématiques de l'enquête CDV 2020 sur le site de l'OVE.
- **L'exploitation d'une enquête sur les effets de la crise sanitaire sur les conditions de vie des étudiants (réalisée en 2021).**
  - Montage et pilotage d'un groupe d'exploitation de l'enquête réunissant des chercheurs et l'équipe de l'OVE ;
  - Publication d'analyses thématiques sur le site de l'OVE.
- **La mise en place de deux groupes de travail sur la « santé mentale des étudiants » et sur la « précarité étudiante »**
- **La préparation de l'enquête nationale par questionnaire en ligne Conditions de vie des étudiants 2023 :** révision du questionnaire de l'enquête et de la méthodologie, contact des établissements et récupération des fichiers d'inscrits en vue de constituer la base de sondage, lancement de la campagne de communication de l'enquête ;
- **La participation au programme Eurostudent VIII.** L'enquête Conditions de vie des étudiants fait partie intégrante, pour la France, du programme Eurostudent de comparaison européenne des données économiques et sociales des étudiants. L'OVE fait partie du comité de pilotage d'Eurostudent VIII et à ce titre, participe à l'organisation d'Eurostudent ;
- **Publication dans la collection « Etudes et recherche » de deux ouvrages :** un ouvrage collectif tiré de l'enquête « Conditions de vie des étudiants » 2020 et un ouvrage sur les orientations et socialisations masculines dans des formations « féminines » de l'enseignement supérieur (Lauréate du concours de l'OVE) ;
- **Le concours de l'OVE,** qui permet de primer une sélection de mémoires et de thèses apportant des garanties de qualité scientifique mais aussi des connaissances utiles à l'amélioration des actions menées dans le domaine de la vie étudiante.

Les autres activités conduites par l'OVE en 2022 doivent également être signalées :

- Réponse à des demandes d'informations et de données, voire à des prestations ponctuelles d'analyse spécifique, émanant d'institutions publiques (MESRI...), des médias, d'établissements d'enseignement supérieur, etc. ;
- Participation à des groupes de travail, à des commissions ou des colloques relatifs aux conditions de vie des étudiants ;
- Mise à disposition du public du centre de documentation papier de l'OVE ;
- Participation à la publication du MESRI - *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France* – à travers la réalisation de fiches statistiques ;
- Actions de communication de l'OVE : newsletter mensuelle, gestion et actualisation du site internet de l'OVE, *community management* sur les réseaux sociaux, etc...